

L'expérience de la Crau et de la petite Camargue : des témoignages contrastés

Natura 2000 en Crau

Les producteurs de foin de Crau, par l'intermédiaire de leur porte-parole, le Comité du Foin de Crau, ont choisi de s'engager dans la démarche Natura 2000 en étant opérateur local du site Crau sèche, Crau sèche.

Les habitats Crau sèche et Crau des prairies qui constituent le site, sont entretenus par les éleveurs de brebis mérinos et les producteurs de foin. Sans leur intervention, les écosystèmes en question disparaîtraient. C'est sur cette base et avec une contractualisation au sein des « Contrat Agriculture Durable » que les agriculteurs ont obtenu les contreparties nécessaires à leur engagement. Ils comptent également que la concertation obligatoire instaurée par la loi à l'intérieur de chaque site en cas d'infrastructure nouvelle (autoroute, Gazoduc ou autre) leur permettra de faire entendre la voix des agriculteurs. Cela doit changer les habitudes des administrations (DDE, DIREN par exemple), qui en cas de projet important, ont tendance à oublier les principaux acteurs du territoire. Face à la pression foncière tout azimut qui s'exerce sur ce territoire plat et si bien placé, le poids supplémentaire donné par l'existence de ce site n'est pas à négliger par nos filières extensives qui ont un poids démographique peu important et une santé économique fragile. La vigilance reste de mise pour que l'équilibre d'influence entre écologie et agriculture soit respecté.

Patrice Vulpian,
Président du comité du foin de Crau.



Natura 2000 en petite Camargue

Etant exploitant de roselières depuis plus de 40 ans, le GAEC « Les Roseaux de Camargue » a été convié à participer à l'élaboration et à l'instauration de contrats Natura 2000 en petite Camargue dès 2002.

En effet, cette initiative a été l'occasion, que l'on n'attendait plus, de nous faire connaître des pouvoirs publics en tant qu'acteur privilégié au sein des zones humides.

Ayant déjà souscrit des contrats CTE en 2000, le cahier des charges, déjà existant, a été légèrement modifié afin de s'adapter aux nouvelles exigences européennes. Malgré la lourdeur administrative des contrats Natura 2000, qui a découragé d'autres concurrents, le GAEC « Les Roseaux de Camargue » a signé en 2002 environ 100 hectares en petite Camargue et souhaiterait que ces contrats soient étendus à l'ensemble de la Camargue, non pas pour la rémunération qu'ils engendrent, mais pour la protection des roselières qui est la ressource principale de son activité.

Nicolas Prevost,
sagneur en Camargue



Natura 2000 en Camargue Une place privilégiée



Parc
naturel
régional
de Camargue



pour la riziculture et l'élevage extensif !

Elevage extensif : un outil de gestion traditionnel des zones humides de Camargue

Des races locales adaptées à la gestion des grands espaces

La race taureau de Camargue (« raço di biou ») est la plus répandue avec près de 3 800 têtes sur l'ensemble du delta du Rhône, réparties dans 20 élevages.

Les taureaux de combat, de race d'origine espagnole, sont eux destinés aux corridas. Ils sont au nombre de 1 600 têtes environ répartis dans une dizaine d'élevage.

Le cheval de race Camargue (30 élevages et 115 naissances en 2004) est utilisé dans la conduite des troupeaux de taureau. Bien adapté aux contraintes du milieu, il permet à l'éleveur, d'approcher, de trier et de sélectionner les bêtes.

L'élevage extensif, élément fondateur de la Camargue actuelle

Dans la grande majorité des cas, les élevages traditionnels de taureaux et de chevaux Camargue sont, par leur organisation et leur fonctionnement, complètement compatibles avec les objectifs de conservation des milieux naturels. L'élevage extensif constitue même un des éléments fondateurs de la Camargue actuelle, d'un point de vue paysager mais également culturel.

La pratique de l'élevage extensif influence l'évolution de la dynamique végétale des milieux naturels (sansouires, prés salés, marais et pelouses). Il façonne un milieu ouvert, source de biodiversité et de qualité paysagère. En outre, de nombreux espaces protégés en Camargue et ailleurs en France utilisent le taureau et le cheval Camargue pour assurer l'entretien et l'ouverture de leur espace.

Des procédures contractuelles et de label en place depuis plusieurs années

1993 début des contrats MAE (Mesures agri-environnementales pour la sauvegarde des zones humides). Près de 10 000 hectares de sansouires, marais et roselières ont été contractualisés dans le Parc, selon un cahier des charges (dates des mises en eau, charges de pâturage, coupes des roselières) que les éleveurs s'engagent à respecter en contrepartie d'une participation financière.

1996 Obtention du label AOC viande de taureau Camargue, premier label de ce type décerné à une viande. Les éleveurs pour bénéficier de ce label s'engagent à respecter





un cahier des charges qui concerne notamment les charges de pâturage et les zones de pâturage.

2004 Mise en place d'une charte d'accueil du public définie par le Parc naturel régional de Camargue. 15 éleveurs en sont détenteurs à ce jour. Le cahier des charges permet d'assurer aux visiteurs une qualité de prestation en relation avec les milieux fragiles sur lesquels se pratique l'élevage.

La démarche Natura 2000 s'inscrit dans la continuité

Natura 2000 s'inscrit dans la continuité des démarches agri-environnementales et de labellisation. Pour les éleveurs, cette nouvelle procédure permettra d'accompagner, de soutenir et de renforcer leur pratique en extensif.

Il ne s'agit en aucun cas de bouleverser les conditions de cet élevage, d'imposer des contraintes supplémentaires qui ne pourraient être compensés financièrement. Natura 2000 peut contribuer avec d'autres mesures adaptées à conserver l'âme et la particularité de l'élevage extensif en Camargue.

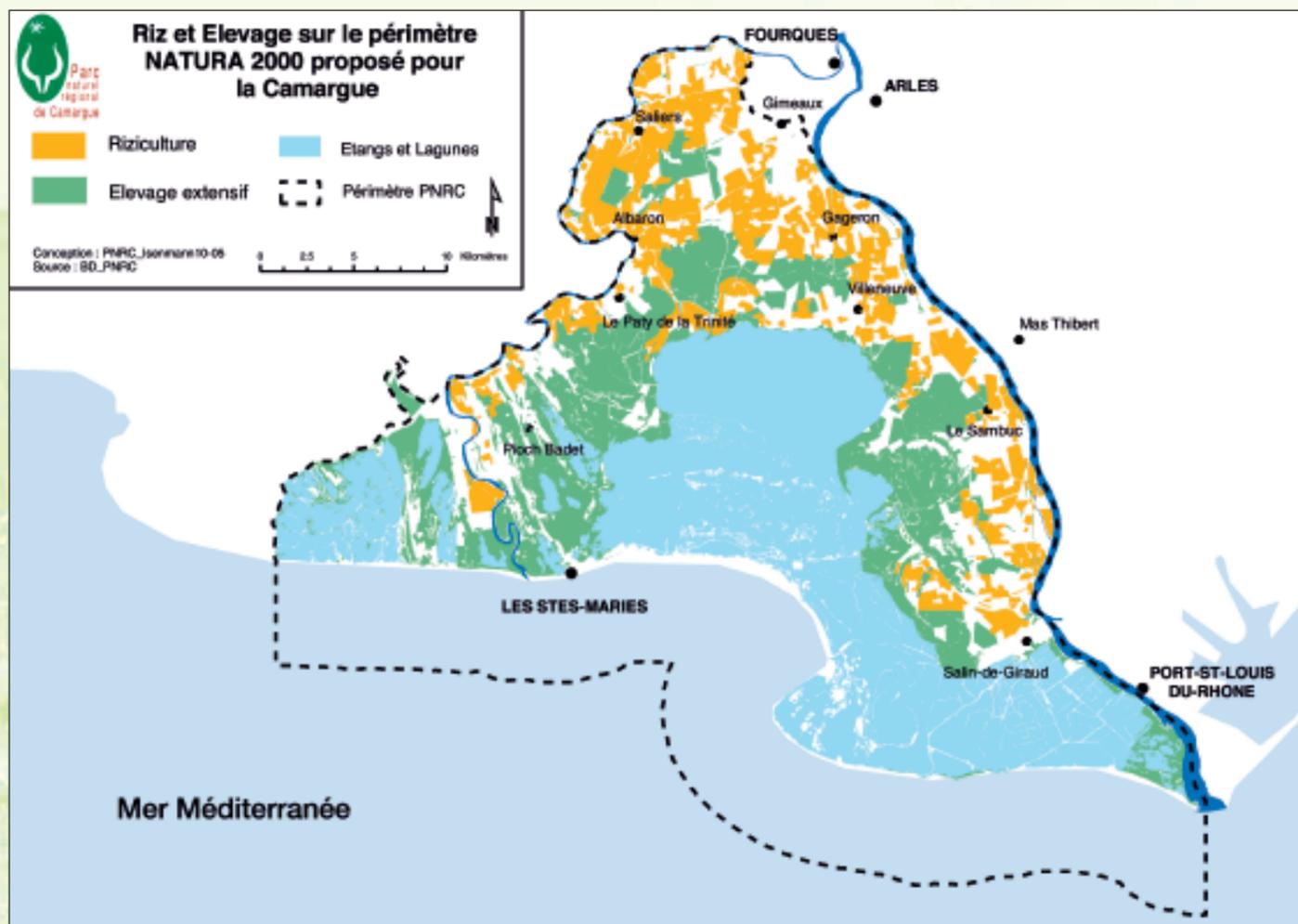
Les documents d'objectifs rédigés conjointement avec les éleveurs, préciseront les modalités du maintien et du développement de l'élevage extensif en camargue dans la continuité du respect des milieux naturels Camarguais.

La riziculture : une activité agricole essentielle au maintien des zones humides de Camargue

Le riz est cultivé à grande échelle

Le riz occupe une place centrale (12 000 ha) au cœur du delta du Rhône. Il joue en outre un rôle majeur dans l'aménagement et la gestion de l'eau du territoire camarguais.

À l'origine, la culture du riz servait uniquement au dessalement des terres pour faciliter d'autres cultures (blé dur). Aujourd'hui, elle constitue une véritable filière avec plus de 2 000 emplois directs ou induits et participe aux atentes environnementales du territoire.



L'eau douce du Rhône est pompée massivement entre les mois de mai et septembre

Chaque année, 25 000 m³ d'eau douce par hectare, pompés dans le Rhône sont nécessaires à la culture du riz, soit plus de 300 millions de mètres cube dans l'ensemble du delta. Ce volume d'eau équivaut à une année de pluviométrie et compense pratiquement le déficit hydrologique naturel. Les milieux humides profitent d'une partie de l'eau non utilisée par le riz (environ 50 millions de mètres cube). Rizières et zones humides de Camargue sont donc fortement interconnectées.

La gestion des rizières concilie production et protection...

La filière s'est engagée dans des démarches qualité : certification de conformité en 1998 et Identification Géographique Protégée en 2000. Les cahiers des charges de ces signes de qualité proposent notamment le développement d'une agriculture raisonnée intégrant la prise en compte de la faune et de la faune sauvages associées au milieu rizicole.

... Et Natura 2000 ?

La démarche Natura 2000 a pour ambition d'accompagner les riziculteurs volontaires vers des pratiques respectueuses de la fragilité des zones humides tout en mettant en valeur le rôle environnemental de la culture du riz. Les contrats proposés définis avec la profession pourront

contenir des mesures dans les domaines :

- de la gestion de la fertilisation
- de l'utilisation rationnelle des pesticides
- de la gestion des équipements hydrauliques
- des opérations de valorisation et de promotion des produits issus de la filière

Qu'apporte Natura 2000

- Un outil de connaissance, grâce aux inventaires qui seront réalisés sur le site
- Un outil de gestion qui peut déboucher sur des chartes, des contrats : Contrat d'Agriculture Durable (CAD), contrat Natura 2000

L'intégration du site peut permettre :

- L'exonération de la taxe sur le foncier non bâti
- La conditionnalité de certaines aides agricoles et forestières.

L'inscription d'un site au réseau Natura lui apporte également un label environnemental.